

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 19

No. FDS: 153556

V005.0

Révision: 20.06.2022

Date d'impression: 09.01.2023

Remplace la version du: 14.02.2022

LOCTITE SF 7471 known as LOCTITE 7471 ACT T 500ML

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7471 known as LOCTITE 7471 ACT T 500ML

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

activateur

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

 $N^{\circ}$  d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (CLP):

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



**Contient** Acétone

Dihydroxyéthyle -P-Toluidine benzothiazole-2-thiol

**Mention d'avertissement:** Danger

**Mention de danger:** H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence: "\*\*\* Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un

médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

\*\*\*

Conseil de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

**Prévention** et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Conseil de prudence: P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Intervention** P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil de prudence:

Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration  $\geq$  à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Acétone 67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	50- 100 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		EU OEL EUEXPL2D
Propanol-2 67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	10- 20 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	1- < 3 %	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
benzothiazole-2-thiol 149-30-4 205-736-8 01-2119485805-26	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400	M acute = 1 M chronic = 1	

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

### Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Se reporter à la Fiche Technique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

activateur

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## $\label{lem:valeurs} \ \ Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	1.000	2.420	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétone 67-64-1 [Acétone]	1.000	2.420	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
propane-2-ol 67-63-0 [Alcool isopropylique]	400	980	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Limite Indicative	FVL

# $\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		Remarques		
		11	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acétone	Eau (libérée par		21 mg/l	PP		uuti es	
67-64-1	intermittence)						
acétone	Usine de		100 mg/l				
67-64-1	traitement des		8				
	eaux usées.						
acétone	Sédiments (eau				30,4 mg/kg		
67-64-1	douce)						
acétone	Sédiments (eau				3,04 mg/kg		
67-64-1	salée)						
acétone	Terre				29,5 mg/kg		
67-64-1							
acétone	Eau douce		10,6 mg/l				
67-64-1							
acétone	Eau salée		1,06 mg/l				
67-64-1							
Alcool isopropylique	Eau douce		140,9 mg/l				
67-63-0			1.10 =	<del>                                     </del>			
Alcool isopropylique	Eau salée		140,9 mg/l				
67-63-0	0.41	1			7.50 "		
Alcool isopropylique	Sédiments (eau				552 mg/kg		
67-63-0	douce)				550 //		
Alcool isopropylique	Sédiments (eau				552 mg/kg		
67-63-0	salée)			1	20 /		
Alcool isopropylique 67-63-0	Terre				28 mg/kg		
Alcool isopropylique	F (111-4-4		140,9 mg/l				
67-63-0	Eau (libérée par intermittence)		140,9 mg/1				
Alcool isopropylique	Usine de		2251 mg/l	-			
67-63-0	traitement des		2231 Hig/1				
07 03 0	eaux usées.						
Alcool isopropylique	oral			†	160 mg/kg		
67-63-0	orur				100 mg kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce		0,026 mg/l				
3077-12-1			.,				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau (libérée par		0,26 mg/l				
3077-12-1	intermittence)						
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau salée		0,003 mg/l				
3077-12-1			_				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Sédiments (eau				0,121		
3077-12-1	douce)				mg/kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Sédiments (eau				0,012		
3077-12-1	salée)				mg/kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Usine de		10 mg/l				
3077-12-1	traitement des						
2015/4 (1.11/2 %)	eaux usées.			1	0.000		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Terre				0,009		
3077-12-1 benzothiazole-2-thiol	E 4.	1	0.0041	+	mg/kg		
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Eau douce		0,0041 mg/l				
benzothiazole-2-thiol	Eau salée		0 mg/l	+			
149-30-4	Eau salee		O HIg/I				
benzothiazole-2-thiol	Eau (libérée par		0,005 mg/l	+		-	
149-30-4	intermittence)		0,005 IIIg/I				
benzothiazole-2-thiol	Sédiments (eau			†	0,147		
149-30-4	douce)				mg/kg		
benzothiazole-2-thiol	Sédiments (eau			1	0,0147		
149-30-4	salée)				mg/kg		
benzothiazole-2-thiol	Terre			1	0,027		
149-30-4					mg/kg		
benzothiazole-2-thiol	Usine de		0,3 mg/l	1	2 8		
149-30-4	traitement des						
	eaux usées.			1			

# **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2420 mg/m3	
acétone 67-64-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		186 mg/kg	
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1210 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
acétone 67-64-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		200 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		888 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		500 mg/m3	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		319 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		89 mg/m3	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,29 mg/m3	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,47 mg/kg	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,58 mg/m3	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,17 mg/kg	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,16 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		70,4 mg/m3	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,8 mg/m3	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		40 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,25 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		17,6 mg/m3	
benzothiazole-2-thiol	Grand public	Inhalation	Exposition à long		2,2 mg/m3	

149-30-4			terme - effets systémiques		
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques	20 mg/kg	
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg	

### Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition		Information supplémentaire
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	acétone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	100 mg/l	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

### Protection des yeux:

Porter des lunettes.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État liquide Etat du produit livré liquide

Couleur Ambré à jaunâtre

Odeur Acétone

Température de solidification -95 °C (-139 °F)

Point initial d'ébullition 56 °C (132.8 °F)pas de méthode

Inflammabilité Actuellement en cours de détermination Limites d'explosivité Actuellement en cours de détermination

Point d'éclair -8 °C (17.6 °F) Estimé Température d'auto-inflammabilité 465 °C (869 °F)

Température de décomposition Actuellement en cours de détermination

pH 5 - 6

(20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)

Viscosité (cinématique) 2,5 mm2/s

(25 °C (77 °F); )

Solubilité qualitative Miscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Actuellement en cours de détermination

Pression de vapeur 172 mm/hg

Densité 0,795 g/cm3 pas de méthode

(20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: 2

(20 °C)

Caractéristiques de la particule Actuellement en cours de détermination

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts. Réaction avec des acides forts.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs organiques irritantes.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	5.800 mg/kg	rat	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	LD50	5.840 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Dihydroxyéthyle -P- Toluidine 3077-12-1	LD50	959 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	LD50	2.830 mg/kg	rat	non spécifié

### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	> 15.688 mg/kg	lapins	Test Draize
Propanol-2 67-63-0	LD50	12.870 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Dihydroxyéthyle -P- Toluidine 3077-12-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	LD50	> 7.940 mg/kg	lapins	non spécifié

### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
Acétone	LC50	76 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
67-64-1						
benzothiazole-2-thiol	LC50	> 1.270 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	non spécifié
149-30-4			lard			_

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
Acétone	non irritant		cochon d'Inde	non spécifié
67-64-1				
Propanol-2	légèrement	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
67-63-0	irritant			
Dihydroxyéthyle -P-	non irritant	24 h	lapins	non spécifié
Toluidine				
3077-12-1				

### Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Acétone	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
67-64-1				
Propanol-2	Category II		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye
67-63-0				Irritation / Corrosion)
Dihydroxyéthyle -P-	Category 1		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye
Toluidine	(irreversible			Irritation / Corrosion)
3077-12-1	effects on the			
	eye)			

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses Résultat		Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Acétone	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	non spécifié
67-64-1		cobaye		_
Propanol-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
67-63-0				
Dihydroxyéthyle -P-	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
Toluidine		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
3077-12-1		de souris		
benzothiazole-2-thiol	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
149-30-4				
benzothiazole-2-thiol	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
149-30-4		cobaye		

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone	négatif	bacterial reverse	avec ou sans		OECD Guideline 471
67-64-1		mutation assay (e.g Ames test)			(Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétone 67-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Propanol-2 67-63-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propanol-2 67-63-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

### Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acétone 67-64-1	Non cancérigène	dermique	424 d 3 times per week	souris	féminin	non spécifié
Propanol-2 67-63-0		inhalation : vapeur	104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

### Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 853 mg/kg	Étude sur une génération	oral : eau sanitaire	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 415 (One- Generation Reproduction Toxicity Study)
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 500 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat / Valeur	Parcours	Temps d'exposition/	Espèces	Méthode
No. CAS		d'applicatio	fréquence des soins		
		n			
Acétone	NOAEL 900 mg/kg	oral : eau	13 w	rat	OECD Guideline 408
67-64-1		sanitaire	daily		(Repeated Dose 90-Day
					Oral Toxicity in Rodents)
Propanol-2		inhalation:	at least 104 w	rat	OECD Guideline 451
67-63-0		vapeur	6 h/d, 5 d/w		(Carcinogenicity Studies)
benzothiazole-2-thiol	NOAEL 375 mg/kg	oral : gavage	13 weeks	rat	non spécifié
149-30-4			5 days/week		

### Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses	Viscosité (cinématique)	Température	Méthode	Remarques
No. CAS	Valeur			
Propanol-2	1,8 mm2/s	40 °C	ASTM Standard D7042	
67-63-0				

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 12.1. Toxicité

### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Propanol-2 67-63-0	LC50	> 9.640 - 10.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	LC50	> 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	LC50	0,73 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	NOEC	0,041 mg/l	89 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide

### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétone	EC50	8.800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202
67-64-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	EC50	48 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
3077-12-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
benzothiazole-2-thiol	EC50	0,71 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
149-30-4					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	NOEC	2.212 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	30 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	NOEC	0,08 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	NOEC	530 mg/l	8 Jours	Microcystis aeruginosa	DIN 38412-09
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	EC50	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	NOEC	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	EC50	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	NOEC	0,066 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone	EC10	1.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27
67-64-1					(Bacterial oxygen
					consumption test)
Propanol-2	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209
67-63-0					(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
3077-12-1				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)
benzothiazole-2-thiol	EC50	3.301 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209
149-30-4					(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Acétone	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination
67-64-1					of the "Ready"
					BiodegradabilityClosed Bottle
					Test)
Propanol-2	facilement biodégradable	aérobie	70 - 84 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination
67-63-0					of the "Ready"
					BiodegradabilityClosed Bottle
					Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	Non facilement	aérobie	1,5 %	29 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready
3077-12-1	biodégradable.				Biodegradability: CO2 Evolution
	_				Test)
benzothiazole-2-thiol		aérobie	2,5 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready
149-30-4					Biodegradability: Modified MITI
					Test (I))

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	< 8	6 Sem.		Cyprinus carpio	autre guide

### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétone 67-64-1	-0,24		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Propanol-2 67-63-0	0,05		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	2	35 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	2,34 - 2,5		non spécifié

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétone 67-64-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propanol-2 67-63-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
benzothiazole-2-thiol 149-30-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

### Code de déchet

14 06 03 Autres solvants et mélanges de solvants

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

ADR	1993
RID	1993
ADN	1993
IMDG	1993
IATA	1993

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, Acool isopropylique)
RID	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, Acool isopropylique)
ADN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, Acool isopropylique)
IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropanol)

Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Isopropanol) IATA

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D
	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D

**IMDG** Non applicable **IATA** Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable 649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 98,5 % (EU)

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent. Veuillez consulter https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/counter-terrorism/protection/implementation-explosives-precursors-legislation\_en.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

#### **Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4331

### **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés